

# QUESTIONNAIRE SPÉCIAL COVID-19

Questionnaire élaboré par le CNOSF

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Q1. Avez-vous été diagnostiqué-e positif-ve au coronavirus SARS CoV-2 (COVID-19) ?		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Par test RT-PCR (prélèvement naso-pharyngé, oral ou bronchique)</li><li>• Probablement, car j'ai eu un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs, perte de poids supérieure à 5 kg.</li><li>• Mon test RT-PCR était négatif, mais un médecin m'a confirmé le diagnostic.</li><li>• J'ai été e hospitalisé-e.</li></ul>		
Q2. Avez-vous été en contact avec une ou plusieurs personnes suspectes ou diagnostiquées positives au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?		
Q3. Présentez-vous ce jour un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs ?		
Q4. Ressentez-vous des gênes à l'effort dans la vie de tous les jours ?		
Q5. Pendant la période de confinement et à ce jour, avez-vous arrêté ou fortement réduit votre niveau d'activité physique habituel ?		
Q6. Suite au confinement, présentez-vous une prise de poids supérieure à 5 kg ?		
Q7. Avez-vous été affecté-e psychologiquement par la période de confinement et l'êtes-vous toujours (modification du sommeil, de l'humeur, diminution ou augmentation compulsive de la prise alimentaire, augmentation de la prise d'alcool ou de tabac) ?		

## **NON à toutes les questions :**

Vous pouvez reprendre une activité physique et sportive encadrée → Remplir l'attestation annuelle à remettre à votre Association

## **OUI à une ou plusieurs questions de Q1 à Q4 :**

Consultez votre médecin avant toute reprise d'activité physique ou sportive

## **OUI à une question de Q5 à Q7 :**

Reprise progressive en commençant par la pratique de la marche progressivement sur 4 à 6 semaines puis reprise de l'activité sportive. Ne consultez votre médecin qu'en cas d'apparition d'une symptomatologie anormale à l'effort ou au repos (douleur, palpitations, etc.). A l'issue de la reprise progressive, remplir l'attestation annuelle à remettre à votre Association.

## **OUI à au moins deux questions de Q5 à Q7 :**

Une consultation médicale est recommandée avant toute reprise d'activité physique et sportive

**RAPPEL : Conservez le questionnaire (Strictement Confidentiel) et retournez l'Attestation de Santé à votre Club.**

**Selon la Réglementation en vigueur (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition à toutes les données personnelles collectées.**